

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42070

présenté par

M. Le Fur, M. Brun, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Descoeur, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Di Filippo, M. de Ganay, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Masson, M. Emmanuel Maquet, Mme Meunier, M. Pauget, M. Perrut, M. Reda, M. Sermier, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Viala et M. Viry

à l'amendement n° 24809 de Mme Thill

AVANT L'ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« principe »,

insérer les mots :

« d'harmonisation des règles de calcul ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à faire figurer dans le titre même du chapitre premier le principe d'harmonisation.